

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mr GAUTHERON), Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mme ROUGET), Mr ROBIN Jean-Luc, Mr BOURIQUET Sébastien (pouvoir à Mme PICARD), Mr MARION Michel (pouvoir à Mme BLASZCZYK), Mme GARANDEL Nathalie (pouvoir à Mr LAUMAIN) et Mme CARN Florence (pouvoir à Mr PANNETRAT)

Secrétaire de séance : Mr PANNETRAT Jacky

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr PANNETRAT se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2018/0022 POINT BUDGET PRIMITIF 2018 / TRESORERIE

Trésorerie au 25/05/2018 : 230 764,35 €

Le contrôle des dépenses comptabilisées au 25/05, et enregistrées au 31/05/2018 au Budget de fonctionnement, fait apparaître une consommation de 24,9 % des lignes budgétées au Budget Primitif. Même après correction des 130 000 € HT à déboursier pour la voirie (dont 42 % à prévoir pour les cinq premiers mois), on arrive à un taux de dépense de 33 % du Budget qui reste très en deçà des 42 % correspondant aux cinq premiers mois de l'exercice

Les recettes figurent pour 29,7 %, mais il manque de nombreuses recettes sûres.

Donc l'exercice se déroule normalement sans difficulté particulière. On verra plus loin quelques modifications à apporter au Budget d'investissement.

2018/0023 DETR

Deux des demandes présentées pour une DETR ont reçu une suite favorable :

- la réhabilitation du réseau EU et la création d'une zone de dissipation des eaux de la station de traitement à hauteur de 38 360 €, soit 35 % du coût éligible de 109 600 € HT.

- la rénovation des façades extérieures de la salle des Varennes à hauteur de 7 701 €, soit 35 % du coût éligible de 22 003 € HT.

Le Conseil valide le lancement de ces deux opérations prévues au Budget Primitif 2018.

L'extension du réseau EU devra donc attendre l'exercice 2019 lorsque les financements publics envisageables se seront précisés (contrat de ruralité, Agence de l'Eau, DETR 2019...). La consolidation du plancher du clocher de l'église prévue au Budget Primitif 2018 sera également lancée malgré le rejet de la DETR.

2018/0024 ASSAINISSEMENT/ CONVENTION NIEVRE INGENIERIE

Le Conseil donne son accord à la signature de la convention à passer avec Nièvre Ingénierie (Conseil Départemental) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et pour la création d'une zone de dissipation à l'aval de la station de traitement.

Cette convention prévoit l'ensembles des prestations suivantes :

- étude préliminaire
- avant projet
- assistance aux contrats de travaux (consultation, marchés, ...)
- visa des études d'exécution
- direction de l'exécution des travaux
- assistance aux opérations de réception/DOE.

Le montant total des prestations est fixé à un taux de 8 % du montant HT des travaux.

Le Conseil mandate le Maire pour signer cette convention.

Par ailleurs, le Préfet de la Nièvre a pris un arrêté pour valider le système d'assainissement EU de Sougy-sur-Loire, à la suite des différentes études et projets fournis par la Commune.

2018/0025 MUR DU SQUARE

Le Maire fait part au Conseil des nombreux échanges de mails intervenus avec l'entreprise J.F. Lenhartova pour l'exécution des travaux de réhabilitation du mur du square de centre Bourg.

L'entreprise fait état d'imprévus apparus lors du chantier pour justifier :

- une demande de règlement immédiat du solde du devis initial des travaux (22 477 € TTC), déduction faite des deux avances déjà versées de 6 743,12 € chacune, soit 9 094,50 € (en réalité 8 990,84 € si on fait le calcul exact)
- une offre de 20 989,92 € HT de travaux supplémentaires pour terminer le chantier
- une facture supplémentaire de 1 500 € TTC pour la livraison de 4,7 T de pierres à muret
- la notification de la suspension du chantier au 25/05/18.

Le Maire demande que les débats sur ce point de l'ordre du jour se déroulent à huis clos.

Les débats font apparaître que :

- le devis initial avait déjà été établi dans des conditions très équitables au plan financier, après une visite détaillée sur le terrain, pour un chantier particulièrement simple et sans surprise
- ce devis donc doit être considéré comme un engagement forfaitaire de l'entreprise
- aucun imprévu n'était apparu en cours de chantier
- le Maire avait attiré l'attention de l'entreprise sur le fait que le chantier ne se déroulait pas sous la forme d'une régie, contrôlant et rémunérant le temps passé et les moyens, mais qu'il s'agissait bien d'un engagement forfaitaire, équivalent à celui des concurrents et qui n'était accompagné d'aucune réserve.

En conclusion de ces débats, le Conseil refuse à l'unanimité de donner une suite favorable aux demandes de l'entreprise, jugées totalement hors de propos.

Le Maire prendra acte auprès de l'entreprise de la suspension du chantier, lui notifiant le refus unanime du Conseil de donner suite à ses différentes demandes, et lui annoncer la création d'une commission ad hoc qui décidera de la suite à donner au dossier.

2018/0026 TRAVAUX SALLE DES VARENNES

Le Conseil donne son accord au devis de l'entreprise Charpenet qui réalisera les travaux d'isolation extérieure et l'habillage des façades de la salle des Varennes pour un montant de 22 003,00 € HT ; le Conseil mandate le Maire pour la signature de ce marché.

Les travaux d'aménagement intérieur sont pratiquement terminés (mur, plafond, éclairage, chauffage, WC, ...).

Le mobilier neuf est en commande (15 tables en polyéthylène et 75 chaises) ; le frigidaire et le lave-vaisselle seront remplacés.

2018/0027 VOIRIE

Les travaux de voirie (aménagement des deux carrefours de la Croix de Pierre et de la Place du Marronnier, plateau traversant, signalisation horizontale et verticale, enrobé bicouche, ...) sont terminés pour un montant très important (environ 110 000 € HT avec les petits travaux supplémentaires) qui consomme les lignes budgétaires des Budget Primitifs 2017 et 2018.

Il reste par contre à réaliser quelques travaux de réhabilitation de l'enduit de surface de la voirie sur l'ensemble des chemins communaux, qui feront l'objet d'une campagne de « point à temps » (durant l'été) conduite par la CCSN dans le cadre d'un marché mutualisé, partiellement financé par la Communauté de Communes du Sud Nivernais (2 T par Commune).

2018/0028 RESTAURANT MULTISERVICE

Le Maire fait part au Conseil de l'ordonnance en référé rendue le 15 mai, suite à l'audience tenue le 24 avril 2018, par le Tribunal de Grande Instance de Nevers, qui a condamné S. Heurtaux à payer à la Commune les loyers et charges échus au 13/03/2018 (2 378,50 €).

Le Tribunal n'a toutefois pas donné suite à la demande d'expulsion ferme par la Commune, du fait que celle-ci n'a pas produit de « notification de sa demande aux autres créanciers inscrits au domicile du restaurant ».

Le bail expirant le 30 juin 2018, il est inutile de faire appel ; la Commune pourra rentrer dans les lieux à cette date et accueillir le nouvel exploitant.

Le Maire fait part au Conseil de ses pourparlers avec M. et Mme Thomas, qui viennent de s'installer à la Machine, depuis la retraite de M. Thomas (ancien gendarme) originaire de cette ville.

Mme Thomas Marie Bénédicte a une très solide expérience de la restauration et présente de très bonnes références dans des pays où elle a exercé (Réunion, Guyane, Polynésie, Mayotte).

Le Conseil donne son accord à la signature chez Maitres Rerolle et Jourdier d'un bail précaire dérogatoire d'un an au mêmes conditions que celles consenties à l'exploitant précédant (loyer mensuel de 100 € le 1^{er} trimestre, 200 € le 2nd, 300 € le 3^{ème} trimestre et 400 € le 4^{ème}), pouvant déboucher sur un bail classique de six ans ; une clause particulière précisera les conditions de la poursuite du contrat à la fin du premier trimestre d'exploitation.

Le Maire informe aussi le Conseil de son dialogue avec La Poste qui a stocké le matériel nécessaire à la réinstallation d'un Point Poste et prendra les dispositions correspondantes dès l'installation de Mme Thomas.

Il est convenu aussi que, dès que possible avant la fin du 1^{er} trimestre, la nouvelle exploitante organisera un déjeuner pour les membres du Conseil afin qu'ils puissent s'assurer de la bonne qualité du partenariat à mettre en place (qualité, prix, menus, accueil, ...).

Il est fort probable que M. et Mme Thomas souhaiteront également louer le logement mitoyen du restaurant.

2018/0029 ABRIBUS

Le notaire a reçu toutes les procurations des conjoints Rousseau nécessaires à la signature de l'achat du terrain devant permettre le déplacement de l'abribus de l'Usage.

Prévoir les travaux pendant les vacances scolaires de l'été.

2018/0030 DECISION MODIFICATIVE

Mr le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante, qu'acceptent les conseillers municipaux :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

615231	Voirie	+ 10 900 €
65548	Organismes regroupement / SIRPDS	- 900 €
023	Virement à la section d'investissement	- 10 000 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2313 / 67	SALLE DES VARENNES	+ 6 000 €
21538 / 87	EAUX PLUVIALES	+ 1 260 €
2313 / 181	SECURITE ROUTIERE	+ 2 300 €

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	- 10 000 €
1323 / 67	SALLE DES VARENNES DETR	- 5 501 €
1323 / 96	EGLISE DETR	- 3 684 €
1641	Emprunt	+ 28 745 €

2018/0031 CCSN

Le Maire fait le point des travaux et réflexions en cours de la CCSN qui portent notamment sur :

- la suite à donner à la proposition de déploiement de la fibre optique faite par le Conseil Départemental qui laissera un coût résiduel à la CCSN de 2,7 M €, avec une montée en débit de 30 à 100 MG bits très variables suivant les communes

- le Maire anime le groupe de travail correspondant dont les membres s'interrogent beaucoup sur cet investissement assez lourd... mais sans doute incontournable

- le contrat de territoire à passer avec le Département et la Région pour définir les projets intercommunaux et communaux qui seront retenus dans l'enveloppe accordée de 720 000 € : le Maire est en charge de ce dossier comme vice-Président de la CCSN

- la collecte et le traitement des ordures ménagères : le Service correspondant qui a remplacé l'ancien SIOM, et qui a été rejoint par celui de l'ancienne Communauté Fil de Loire, présente des dysfonctionnements graves, qui nuisent beaucoup à la qualité des prestations rendues aux usagers avec une dérive des coûts importante (important déficit constaté en

2017). Un petit groupe de pilotage, auquel participe le Maire, a été mis en place pour prendre quelques décisions assez urgentes.

Le Maire propose au Conseil, qui accepte, de présenter le projet de réhabilitation des deux logements du Centre Bourg pour une inscription au Contrat de Territoire (2018 – 2020), ce qui permettra de prendre date pour un éventuel financement complémentaire en 2019 ou 2020.

2018/0032 PETR/SCOT

Le Maire évoque les travaux du PETR et du SCOT, qui gère notamment le contrat de ruralité, et auxquels il continue de participer régulièrement.

Il informe les Conseillers de la démarche « BIMBY » qui sera mise en œuvre pour aider les Communes rurales à rénover et à moderniser le bâti ancien, et aussi l'adapter à la demande de maintien à domicile des personnes âgées.

2018/0033 BUNGALOWS ELODIE ET BOULES

Le Maire fait état de son entretien de ce jour avec M. Chautard de l'entreprise BSS, au sujet de la fabrication d'un bungalow ignifugé, qui pourrait être installé à proximité de la façade nord d'ELODIE, et susceptible de répondre aux normes « coupe-feu » imposées par le SDIS. Une réponse favorable paraît techniquement possible (parois de 13 cm pour éviter l'effondrement en cas d'incendie) avec un coût raisonnable (environ 5 700 € TTC pour 18 m²).

A ce coût, il faudra ajouter les fenêtres intérieures, la dalle, les fondations, les huisseries, ... ; les bungalows seront livrés en kit prêt à l'assemblage, qui pourrait être réalisé par des bénévoles aidés par les cantonniers, avec l'assistance de BSS.

Un même bungalow pourrait être installé près du terrain de l'Amicale des Boulistes, sans doute moins onéreux car sans précautions particulières contre l'incendie.

Une proposition doit être faite à la Commune prochainement par BSS conformément à ce qui précède.

2018/0034 ELODIE

Le Maire a préparé un projet de règlement intérieur qui sera prochainement distribué à tous les Conseillers et sera, après modifications et/ou approbation, diffusé à tous les locataires et tous les Présidents des Associations.

Le Maire prendra contact prochainement avec une entreprise de Moulins pour la fermeture de la coursive : à voir une solution "légère" qui pourrait être produite par BSS.

2018/0035 ECOLE/TAP/GARDERIE

La garderie périscolaire est désormais confiée à Stéphanie Périot qui assure cette responsabilité dans de bonnes conditions.

La Direction de l'Ecole, après le décès brutal de la Directrice, est assurée par Mme Bonnet jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mme Bonnet ne souhaite pas assurer durablement cette responsabilité : une nouvelle Direction sera mise en place par l'Education Nationale pour la rentrée de septembre 2018.

Le Maire informe le Conseil des analyses alimentaires et surfaces satisfaisantes conduites par l'Unité Territoriale Santé/Environnement concernant la fabrication des repas de la cantine de Saint-Léger-des-Vignes.

2018/0036 SECRETARAT MAIRIE

Le Maire informe le Conseil de la fin prévue au 28/07/2018 du contrat à durée déterminée passé avec Faustine Peillet, pour assurer 29 heures 30 annualisées par semaine des prestations d'une part auprès des enfants de l'école (TAP et garderie périscolaire) et d'autre part auprès de la secrétaire de Mairie.

La disparition des TAP (retour à la semaine de quatre jours) enlève non seulement des heures de travail pendant les temps d'activités périscolaires, mais aussi des tâches à assurer en Mairie (préparation, gestion, compte rendu, modification des groupes, remplacement, ...) qui prenaient du temps à la 3^{ème} Adjointe au Maire et à la secrétaire de Mairie.

Dans le même temps, la garderie a très bien fonctionné avec Stéphanie Périot pendant les absences de Faustine Peillet.

Stéphanie PERIOT a toujours manifesté son dévouement à la Commune chaque fois qu'on le lui a demandé, et quelles que soient les tâches confiées.

Par ailleurs, l'aide à apporter au secrétariat de Mairie ne représente que deux à trois demi-journées par semaine (Mairie ouverte et samedis) soit un maximum de 9 heures par semaine.

De plus, le CDD de Faustine PEILLET ne peut être renouvelé une nouvelle fois et il faudrait demander une titularisation qui n'est possible que pour certaines fonctions, pour une durée inférieure à 17,5 heures par semaine, correspondant à des qualifications précises.

Enfin un hypothétique retour de Sylvie DE SOUSA, encore possible pendant 16 mois, poserait un problème délicat.

A noter aussi que Stéphanie PERIOT a réalisé toutes ces enquêtes à domicile du recensement, dans des délais contraignants et dans un contexte parfois difficile.

En conclusion, après débat, le Conseil à l'unanimité décide de ne pas renouveler le contrat de Faustine PEILLET, le renforcement du secrétariat n'étant pas urgent.

2018/0036 TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

- Garderie périscolaire :

Mr le Maire rappelle au Conseil les tarifs de la garderie :

- matin (7h30 - 8h30) : 1,50 €
- midi (mercredi / 12h00 - 12h30) : 1,00 €
- après-midi (16h30 - 19h00) : 2,00 €
- matin + midi : 2,00 €
- matin + après-midi : 2,50 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire en l'état ces tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 (sauf suppression du mercredi car plus d'école).

- Cantine :

Actuellement la Commune achète le repas 3,57 € à la Caisse des Ecoles de St-Léger-des-Vignes (tarif au 01/01/2018), les parents règlent 2,80 € / ticket et le CCAS participe à hauteur de 0,60 € / ticket. Il reste donc à la charge de la Commune une participation de 0,17 € / repas.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le ticket de cantine à 2,80 € pour l'année scolaire 2018/2019.

2018/0038 SOUGY ECOUTE

Il a été relevé les points suivants lors de la réunion du 22/05 :

- nombreux « trous » et nids de poule sur la voirie (la Pourette, route de l'Usage, route du bourg ; ...) à voir lorsque se fera la campagne de point à temps
- trottoirs du lotissement des Varennes à revoir
- creusement des ralentisseurs de la route de Decize
- salle des Varennes : faïence lavabo, barre coupe son, commande éclairage à revoir, protection auvent porte, peinture cuisine, ...
- accès PMR : voir système repéré dans une autre commune (consulter web ?)
- bus scolaire : intervenir chez GONIN pour le chauffeur qui « coupe » le virage en bas du bourg
- GAEC des Vaches Rouges : voir feux à répétition...

QUESTIONS DIVERSES

- Propriété M. SIMONIN : le Conseil confirme qu'il n'est pas intéressé par une éventuelle acquisition.
- Iles de Maison Rouge : voir avec le Conservatoire des Sites Bourguignons les conditions de l'exploitation actuelle par l'agriculteur locataire.
- Dossier du permis de construire Hydr'Eau Pro : à transmettre au 1^{er} Adjoint.
- Repas CCAS du 14 juillet : le Maire enverra un courrier explicatif à tous les anciens concernés.
- Taille et nettoyage des fossés : voir avec le cantonnier pour qu'il utilise le broyeur de haies pour éviter un 2^{ème} passage avec le rotofil.
- Carrefour du centre bourg : Le Maire interviendra auprès des transports GONIN pour rappeler la dangerosité de la conduite d'un jeune chauffeur qui « coupe » le virage au lieu de contourner l'ilot directionnel.
- Congélateur de N. ROUGET : à installer à la salle des Varennes.
- Brises sons : voir installation éventuelle à la Salle des Varennes en complément de l'isolation phonique.
- Routes des Pierres : voir avec l'entreprise GUINOT la dégradation de l'enrobé (épaufrement de la bordure : rajouter une bordure basse pour caler l'enrobé).
- Débardage de bois : identifier le responsable qui a laissé la chaussée dans un état lamentable ; voir avec l'entreprise GUINOT la facture de remise en état pour l'envoyer à l'entreprise de débardage.
- Ralentisseurs de la route de Decize dont certains se creusent : voir avec l'entreprise GUINOT.
- Route de l'Haujeandiot : voir l'agriculteur qui a dégradé la route et roule très rapidement.
- J. ESCRIBANO : le Maire redit son intention de sanctionner ses manquements lors de l'attribution de la prime IAT.
- BSS : discussions en cours pour voir si on peut apporter 100 MG bits par le pylône du Carnat (raccordant la fibre située dans l'autocommutateur) dans le cadre du programme de la CCSN.
- M. LOVERGNE : personne ne se souvient de cette famille installée il y a des décennies dans le voisinage de la commune.
- Logiciel de la bibliothèque : pas d'urgence, mais voir avec la Bibliothèque Départementale au retour de K. FALLET (qui reviendra sans doute en mi-temps thérapeutique).

- Gites de France : met son expérience à disposition d'éventuelles personnes intéressées à l'installation d'un gîte.
- Canicule : documents disponibles en mairie pour informer et prévenir les risques liés aux fortes chaleurs.
- Litige DUMAS/MATHEZ : le problème de l'évacuation pluviale est en voie de solution (puisard)... mais ne sera sans doute définitivement réglé qu'en juillet.
- Débardage bois M. Berthillot : il se fera par le chemin des Frétys et non par celui du Manège. Un état des lieux sera fait à la fin du débardage.
- Dossier de H. Paillet : remerciements à toutes les personnes qui s'efforcent de trouver une issue à l'insertion du jeune homme.
- Amis de la Bibliothèque de la Nièvre : accord pour une participation de 0,12 €/habitants.
- Santé/hélicoptère sanitaire : échanges disponibles en Mairie de courriers du Président du Conseil Départemental de la Nièvre avec les Ministres de la Santé et de l'Intérieur (pas de RV, pas d'hélicoptère, ...).
- AMELODIE : le Maire évoque la création prochaine de « Nièvre en scènes » qui sera peut-être un partenaire intéressant pour Amelodie pour le montage de spectacles « culturels » subventionnés à hauteur de 50 % environ.
- Exposition photos 14/18 : pas de suite à donner.
- « Panier Luthenois » : épicerie bar associative à découvrir à Luthenay-Uxeloup.
- SDIS : il contrôlera les points d'eau de protection incendie entre le 15 mai et le 15 juillet (accessibilité, fonctionnement, ...). Le contrôle de la performance reste de la responsabilité du Maire.
- Achat d'énergie : pas de suite donnée à la proposition de groupement de commandes faite par le SIEEEN.
- Chats errants : la fondation 30 Millions d'Amis n'a pas accepté d'aider la Commune. On se débrouillera sans cette aide... mais avec les refuges voisins...
- DCE 2018 : elle est d'un montant de 6 119 € et sera affectée aux travaux de la voirie (déjeuner de ce jour en Préfecture).
- Enrobé à froid : il sera remplacé cette année par de la « grave dense ».
- Eaux pluviales M. DUMAS : voir rejet chez M. Guichard.
- « Ecoute et Vie » : la Présidente remercie la Commune de sa participation (à reconduire) et a envoyé un rapport d'activité (disponible en Mairie).
- CAF : modifications de l'organisation (disponible en Mairie).
- Amicale des Boulistes : elle prendra à sa charge la facture de fabrication d'une clef.
- Marie Senechal : accord du Conseil pour une aide financière exceptionnelle de 100 € pour sa qualification aux championnats de France d'équitation
- Santé des séniors : réunion d'information au Centre Socio Culturel des Platanes le 14 juin à, 14h30.
- Pouvoirs de police du Maire : « toute restriction à la liberté, qui est la règle, doit faire l'objet d'un arrêté motivé ».
- Compteur EDF/LINKY: le débat continue... et les opposants se manifestent...
- RTE (transport électricité) : à l'occasion du renouvellement de la ligne 63000 V qui traverse la Commune, les entreprises accréditées peuvent pénétrer dans les propriétés privées (balises, jalons, sondages, abattage, élagages, ...).
- Chantier de réhabilitation du réseau EU : il devrait démarrer début septembre 2018.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 00.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2018 / 0022 à 2018 / 0038.